

Appel à initiatives « Quartiers d'été 2022 »

- **Objectifs :**

Le dispositif « Quartiers d'été » initié en 2020 par le Gouvernement dans le contexte de crise sanitaire est reconduit pour l'été 2022. L'ambition est de faire de la période estivale un vrai moment de découvertes et de partages.

En 2021, 24 structures ont proposé 265 animations libres et gratuites situées dans les deux quartiers prioritaires de Colmar, pendant les deux mois d'été. Fortes du succès rencontré et de l'attente des habitants, la Ville de Colmar et la Préfecture du Haut-Rhin initient un appel à initiatives pour soutenir les associations et structures publiques pour la mise en place d'animations sur la période estivale

- **Nouveautés 2022**

Communication festive

Lors du bilan réalisé à l'issue des Quartiers d'été 2021, l'accent a été mis sur la nécessité de rythmer les Quartiers d'été par des temps festifs et par une communication de proximité originale, type « crieur de rue ».

Aussi pour 2022, un appel à projets spécifique est lancé pour mettre en place, sur la durée de l'été et en fonction du programme des animations, un dispositif de communication de proximité original.

Réunion de travail préparatoire

A l'issue du dépôt des dossiers, une réunion préparatoire aura lieu avec l'ensemble des acteurs, sous forme de groupe de travail, pour permettre une synergie entre les différentes animations proposées. Cette réunion aura lieu **le mardi 10 mai à 17h30 à la salle des familles**, place du Capitaine Dreyfus

- **Calendrier :**

Date limite de dépôt des dossiers : **le 6 mai 2022, impérativement**

Réunion de coordination des porteurs de projet : **mardi 10 mai 2022 à 17h30**

Période de réalisation des animations : **entre le 8 juillet et le 31 août 2022**

- **Critères d'éligibilité :**

- **Le porteur de projet**

L'appel à initiatives s'adresse aux associations, établissements publics, bailleurs sociaux, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises d'insertion.

- **Lieu d'activités**

Les animations devront avoir lieu en extérieur, dans le périmètre des Quartiers Prioritaires Europe-Schweitzer et Bel'Air-Florimont

- **Les bénéficiaires**

Le projet mené doit être au bénéfice **des jeunes jusqu'à 25 ans**

Il devra être ouvert à tous les habitants, sans distinction de culture, de religion et de sexe.

- **Les actions proposées**

Les animations proposées devront répondre aux caractéristiques définies dans le présent document. Le projet devra respecter les valeurs de la République et de la citoyenneté, notamment le principe de laïcité et de mixité.

Sont exclues :

L'aide aux porteurs de projets pour le fonctionnement global de leur structure ;
Les manifestations à caractère commercial, politique, syndical, religieux.

- **Caractéristiques des animations proposées :**

Les animations proposées devront s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques suivantes :

- Activités sportives
- Activités culturelles
- Activités de sensibilisation à l'environnement et au cadre de vie
- Activités socio-éducatives

Les animations devront se dérouler uniquement en extérieur (espaces publics ou espaces privés des bailleurs sociaux en cas d'accord). Sur les espaces publics, les activités ne pourront bénéficier de moyens techniques particuliers (eau, électricité...).

Les animations seront gratuites et sans inscription préalable.

- **Modalités :**

Pour les demandes de financement de moins de 1000€ → Financement Ville

Le formulaire de demande de subvention est à envoyer par courrier ou par mail

claire.lempereur@colmar.fr

Pour les demandes de financement de 1000€ et plus → Financement conjoint Ville et Etat

La demande de subvention est à déposer sur la plate-forme DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

L'appel à initiatives ainsi que les documents relatifs sont téléchargeables sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Ville de Colmar :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville>
- <https://www.colmar.fr/contrat-ville>

Le dossier d'occupation de l'espace public devra être complété et déposé à la Mairie après la réunion de coordination.

- **Contacts :**

Pour la Ville de Colmar :	
Claire LEMPEREUR (Cheffe de service Politique de la ville)	claire.lempereur@colmar.fr 03 89 20 68 56
Pour l'Etat :	
Jean-Hubert COUR (Adjoint au chef du Pôle Départemental Politique de Ville)	jean-hubert.cour@haut-rhin.gouv.fr 03.89.33.45.11
Émilie NICOLLE (Déléguée du Préfet dans les quartiers prioritaires de Colmar)	emilie.nicolle@haut-rhin.gouv.fr 03.89.29.22.28